

# **RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2020**

**BDL CAPITAL MANAGEMENT**

Date de publication : 9 février 2021

BDL CAPITAL MANAGEMENT

Agrément AMF n°GP-05000003

24 rue du Rocher – 75008 Paris

[www.bdlcm.com](http://www.bdlcm.com)

# BDL CAPITAL MANAGEMENT

## Rapport sur l'exercice des droits de vote 2020

### **SOMMAIRE**

1. PERIMETRE ET MODALITES .....	3
2. BILAN DE L'EXERCICE 2020 .....	4
3. DEPOT DE RESOLUTION.....	5
4. GESTION DES CONFLITS D'INTERETS .....	5
5. DETAIL DES VOTES.....	6

# BDL CAPITAL MANAGEMENT

## Rapport sur l'exercice des droits de vote 2020

### 1. PERIMETRE ET MODALITES

#### 1.1 Modalités d'exercice des droits de vote

BDL Capital Management exerce tous les droits de vote attachés aux titres détenus dans les fonds gérés.

Exceptions :

- Dès lors que la position agrégée des titres détenus par BDL Capital Management représente plus de 1% des droits de vote de la société concernée, le vote est obligatoire
- BDL Capital Management ne vote pas aux assemblées générales nécessitant de bloquer les titres pendant la période séparant l'enregistrement des titres et le vote notamment sur les zones géographiques suivantes : Suisse ; Islande, Norvège.
- BDL Capital Management se réserve le droit de ne pas exercer ses droits de votes aux assemblées générales si l'équipe de gestion a décidé de vendre la position et que l'objectif est de ramener l'investissement à 0% du capital détenu.
- BDL Capital Management se réserve le droit de ne pas exercer ses droits de votes si aucune résolution proposée lors de l'assemblée générale ne va à l'encontre des principes de votes exposés ci – après.

L'équipe d'analystes se rencontre lors d'un comité hebdomadaire pour aborder les assemblées générales à venir et discuter des résolutions et de la position de BDL Capital Management. Toutes les résolutions soumises au vote des assemblées générales à venir sont analysées par l'équipe d'analystes. La décision et l'orientation du vote sont alors prises en collaboration avec l'analyste en charge de l'investissement et le gérant.

Fréquemment, BDL Capital Management demande des explications complémentaires à l'entreprise avant de valider sa décision de vote finale.

BDL Capital Management fait appel au prestataire externe Institutional Shareholder Services Europe S.A. (« ISS » ou le « prestataire ») afin d'améliorer le suivi et la gestion de l'exercice des droits de vote. ISS récupère via les dépositaires des fonds les portefeuilles détaillés et consolide les positions longues pour les titres vifs actions afin de déterminer par titre le pourcentage de droit de vote détenu par les OPC. Pour chaque résolution de chaque assemblée générale, ISS propose un vote défini selon sa propre politique de vote. Ces propositions sont revues par les analystes de BDL Capital Management au regard de la politique décrite ci-dessous.

Si l'équipe d'analyste ne se rend pas physiquement à l'assemblée générale pour exercer ses droits de votes, l'analyste en charge du titre sélectionne sur l'interface internet du prestataire les résolutions qu'il souhaite voter puis le co-gérant des fonds les valide. Les instructions de vote sont envoyées au prestataire qui se charge du vote lors de l'Assemblée Générale.

# BDL CAPITAL MANAGEMENT

## Rapport sur l'exercice des droits de vote 2020

### 1.2 Périmètre de vote

BDL Capital Management rend compte dans ce document de l'application de sa politique de vote pour l'année 2020.

Au 31 octobre 2020, BDL Capital Management gérait six OPCVM, « BDL Rempart Europe », « BDL Convictions », « BDLCM Funds Compartiment Rempart », « BDLCM Funds Compartiment Durandal », « BDLCM Funds Compartiment BDL Transition » et « R BDL ».

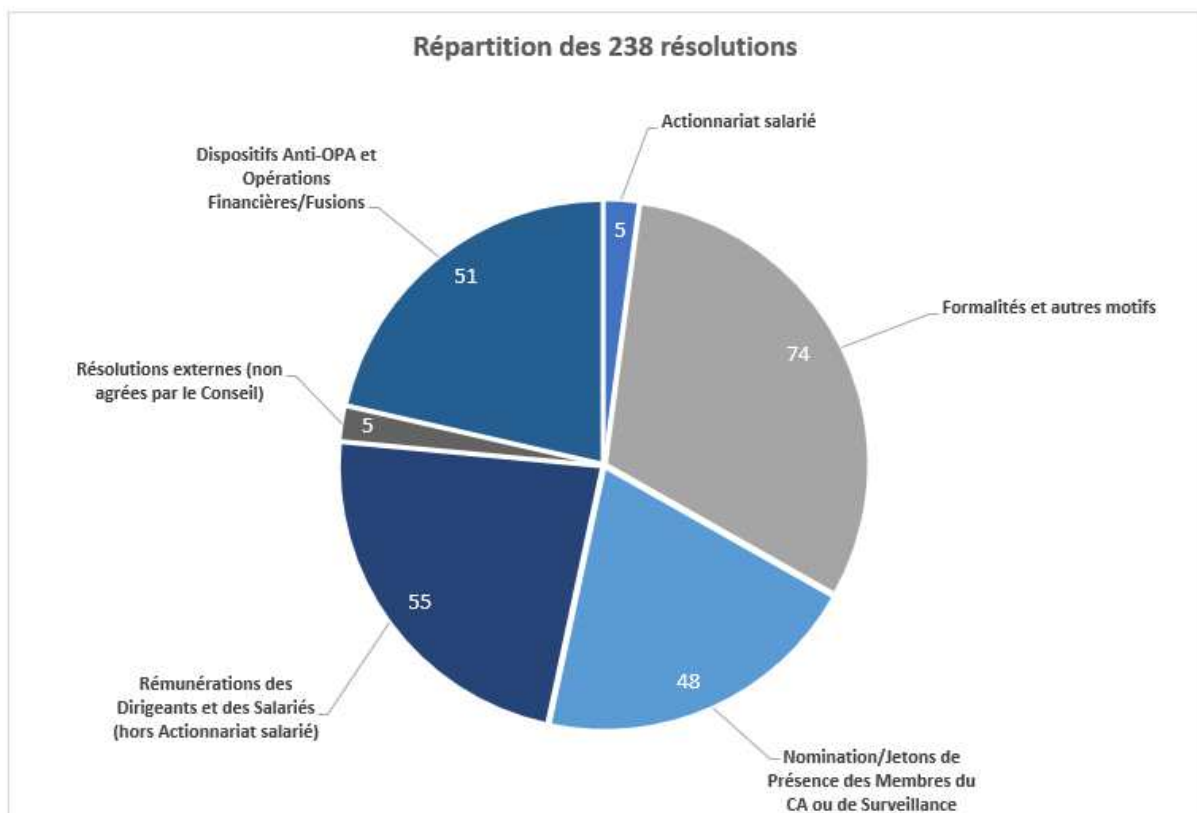
Au cours de l'année 2020, BDL Capital Management a participé à 18 assemblées générales sur les 53 assemblées générales des sociétés dont les titres composaient l'actif des OPC au jour de leur tenue.

35 cas d'abstention correspondent aux cas où BDL Capital Management détenait moins de 1% du capital de ces sociétés au jour de la tenue de leurs assemblées générales.

Conformément à sa politique de vote, BDL Capital Management a donc participé à 100% des assemblées générales dans lesquelles elle prévoyait d'exercer ses droits de vote.

## 2. BILAN DE L'EXERCICE 2020

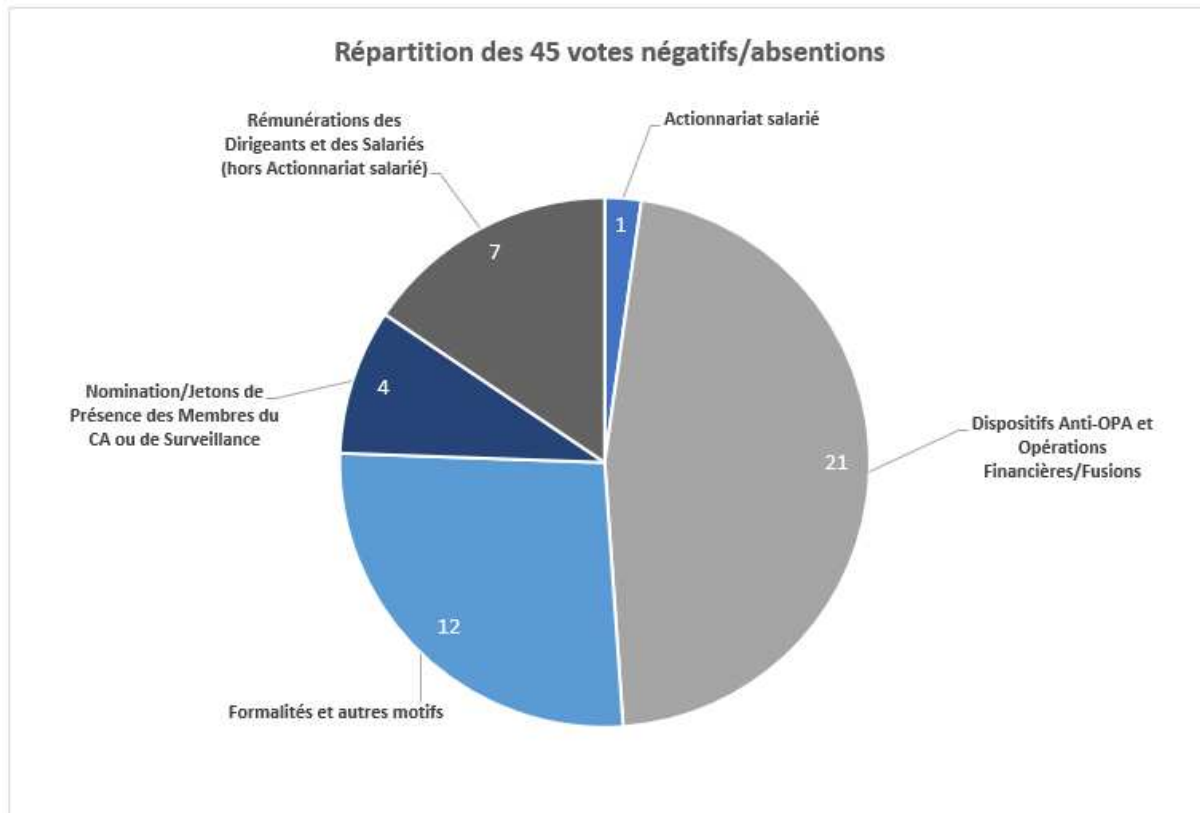
Au cours des 18 assemblées générales auxquelles BDL Capital Management a participé, 238 résolutions ont été soumises au vote des actionnaires.



# BDL CAPITAL MANAGEMENT

## Rapport sur l'exercice des droits de vote 2020

Sur les 18 assemblées générales, 4 ont fait l'objet d'au moins un vote négatif ou abstention soit 22% des assemblées. BDL Capital Management a émis 45 votes négatifs ou abstentions soit 19% du total des votes.



Les thématiques principales concernant nos votes contre ou abstentions aux assemblées générales sont les Dispositifs Anti-OPA et Opérations Financières/Fusions (47%) et les formalités et autres motifs (27%).

### 3. DEPOT DE RESOLUTION

En 2020, BDL Capital Management n'a pas déposé de résolution.

### 4. GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Deux risques de conflits d'intérêts potentiels ont été identifiés :

- Un membre des instances de gouvernance de la société concernée est également un client important de BDL Capital Management ou de l'une de ses filiales
- Un membre des instances de gouvernance de la société concernée est également associé ou mandataire social au sein de BDL Capital Management

Afin de prévenir ces risques :

# **BDL CAPITAL MANAGEMENT**

## **Rapport sur l'exercice des droits de vote 2020**

- La mise en œuvre de la politique de vote est assurée par l'équipe de gestion indépendamment de la relation clients
- Aucun associé ou mandataire social de BDL Capital Management n'exerce de mandat au sein des instances de gouvernance d'un émetteur figurant à l'actif des fonds gérés

BDL Capital Management n'a pas eu à traiter de situation de conflits d'intérêts au cours de l'exercice 2020

### **5. DETAIL DES VOTES**

Dans un objectif de transparence vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes, le détail des votes émis par BDL Capital Management pour chaque OPCVM à partir de janvier 2020 est à la disposition des clients investisseurs sur simple demande, dans la mesure où le client investisseur justifie de la détention des parts dans un fonds de BDL Capital Management. Seuls les votes aux résolutions relatives à ce fonds lui seront communiqués.

La demande peut être adressée par courrier :

BDL Capital Management  
24 rue du Rocher  
75008 PARIS